

Engagements de la Ville pour la Culture - Délibération-cadre.

M. LUMEAU, Adjoint au Maire, lit l'exposé suivant :

Mes Chers Collègues,

La Ville de Saint-Nazaire a mobilisé depuis un an les habitants et les acteurs locaux à l'occasion des Rendez-vous de la culture, démarche de concertation dont le premier acte vient de prendre fin. Cette contribution collective a permis de faire émerger des constats et propositions partagés, et de mettre en dialogue les intuitions des élus municipaux avec les perspectives des acteurs du terrain et les besoins des habitants. Plus d'un millier de contributeurs ont partagé leur diagnostic et plus d'une centaine a contribué aux différents ateliers. Tout ce travail permet de proposer aujourd'hui une délibération cadre pour la politique culturelle.

Comme le relèvent les différentes enquêtes de cette phase de consultation, l'offre culturelle à Saint-Nazaire est jugée globalement satisfaisante par la population sondée. Il n'en demeure pas moins que celle-ci doit s'inscrire dans une dynamique permanente, accompagnant les aspirations, usages et initiatives des habitants, lesquels évoluent sous l'effet de multiples facteurs tels que les modifications sociodémographiques du territoire, les changements de mode de vie, les mutations accélérées de l'environnement sociétal et économique, l'influence des technologies de la communication et de l'information, ou encore les mobilités.

Rappel des fondamentaux de l'actuelle politique culturelle

Sur le modèle de la politique culturelle nationale, insufflée par le Ministère de la Culture, la politique culturelle locale s'est façonnée autour des objectifs de développement et de partage des savoirs et des connaissances, ainsi que de la diffusion des œuvres, de la formation et des pratiques en amateur.

La Ville a contribué à l'aménagement et à la dotation financière et matérielle des principales structures institutionnelles de ce domaine, à savoir les équipements municipaux (le Conservatoire à rayonnement départemental, la médiathèque, le Grand Café - centre d'art contemporain, le LiFE) ainsi que plusieurs associations (le Théâtre - Scène nationale, les Escales gérant la Scène de musiques actuelles VIP et le festival, Athénor ou encore la MEET).

Elle assure également un soutien important au reste du tissu associatif regroupant des initiatives professionnelles et/ou de pratiques en amateur, d'organisation événementielle, de patrimoine et d'histoire.

Des valeurs fondatrices animent cette politique et la vitalité de la majorité des institutions et associations. On peut citer parmi elles celle de la formation, de l'accompagnement à la création et l'éducation populaire.

Cette diversité de services et de propositions composent d'ores et déjà un paysage riche et reconnu à l'échelle nationale. Certaines lignes force caractérisent particulièrement cette politique culturelle locale. C'est le cas des arts visuels et contemporains, ainsi que de certains festivals.

Fort de cette situation, il n'est pas aujourd'hui question de faire table rase du passé et de ces principes fondamentaux. Pour autant, il faut revisiter les ambitions et les contours de cette politique, en travaillant à un projet qui ne soit plus tant l'addition de services et d'offres qualitatives et diversifiées qu'une démarche collective autour d'orientations renouvelées et partagées.

Des principes généraux et collectifs qui guident la nouvelle démarche

La Loi relative à la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) de 2015 et la loi Création Architecture et Patrimoine de 2016 inscrivent la nécessaire garantie des droits culturels. Ces droits culturels consistent, entre autre, en l'égal accès aux biens communs et aux pratiques culturelles et artistiques, soit plus généralement à la participation à la vie culturelle. C'est aussi la capacité donnée à tous d'exprimer et de partager ce qui est constitutif des cultures individuelles et collectives qui composent la société française. En cela, ces droits non opposables promeuvent la diversité culturelle et placent les habitants comme acteurs culturels à part entière.

La Ville de Saint-Nazaire s'inscrit dans cette démarche et invite ses partenaires à y contribuer.

Elle contribue à l'épanouissement et à la formation individuels et collectifs des citoyens, ainsi qu'au vivre ensemble, dans une période où le repli sur soi est un danger.

Elle appelle une attention particulière en direction des habitants bénéficiant de moins d'opportunité, pour entendre leur voix, développer avec eux des outils d'expression et d'accès aux pratiques culturelles.

L'adaptation aux nouveaux usages des citoyens, dont ceux liés à la sociabilisation, à la communication, ou encore à la mobilité, est un autre enjeu.

Elle suppose un accompagnement soutenu de la jeunesse.

Elle conduit à revendiquer et organiser le soutien à la création, l'innovation et l'expérimentation. Certaines prises de risque doivent pouvoir être assumées, afin de faire émerger les initiatives.

Le rayonnement et l'attractivité territoriale par la culture doivent être poursuivis, dans le but de contribuer à l'image dynamique et spécifique de la ville sur la scène régionale, nationale voire internationale. La stratégie culturelle à l'échelle métropolitaine doit y participer.

Dans un contexte de contrainte budgétaire, l'optimisation des ressources et l'évaluation des activités et actions sont également incontournables.

Enfin le développement des partenariats, opérationnels comme financiers, entre les acteurs publics et privés est à considérer.

De nouvelles ambitions pour la politique culturelle

L'objectif est de participer, par la politique culturelle, à la dynamique du territoire. Ville des transitions et des expériences, Saint-Nazaire a de nombreux atouts tant par la qualité de son offre et de ses services que par sa situation géographique et économique.

La Culture fait partie de ces catalyseurs d'énergies. En cela elle donne sens et cohérence au projet de territoire. Elle sait convoquer le local, dans ce qu'il a d'original et de riche (sa situation littorale et maritime, sa diversité culturelle, son patrimoine, son rapport à la jeunesse et à l'éducation). Dans le même temps, elle permet de se projeter bien au-delà de ses frontières spatiales (ouverture au monde) et temporelles (projection dans la ville de demain).

Sur la base des principes et fondamentaux rappelés ci-dessus, et de cette potentialité de développement réelle, la Ville de Saint-Nazaire affirme des ambitions fortes et renouvelées pour la politique culturelle et artistique.

Elle prend le parti de conforter les socles de sa politique culturelle, tout en s'engageant dans une évaluation renforcée des activités et actions qui la composent, et en s'autorisant à les requalifier et redimensionner si besoin. Cette démarche engage à la fois les services culturels municipaux et les modalités de partenariat avec le tissu associatif.

Elle dessine parallèlement de nouvelles priorités et orientations. Par une politique municipale offensive et volontariste, garante de l'intérêt local et général, il s'agit de placer la culture au cœur de la créativité, de la solidarité et de l'attractivité du territoire.

Cinq orientations renouvelées et prioritaires

Première orientation : Travailler ensemble et autrement

Le préalable à toute évolution et développement de nouvelles initiatives est la capacité collective à partager et mettre en œuvre de nouvelles modalités de travail et de partenariat. Elle est fondée sur les principes de concertation, de co-construction, et de transversalité entre les différents acteurs publics et les différents opérateurs privés. Ces modes de travail à appliquer tant dans le partage autour de la stratégie collective, que dans la déclinaison de chaque orientation préexistante ou renouvelée devront s'inscrire dans le calendrier de définition, de mise en œuvre et d'évaluation de chaque chantier, projet et action.

La nécessaire coproduction de projets entre plusieurs politiques publiques (culture-éducation ; culture-urbanisme ; culture-développement économique ; culture-jeunesse ; culture-solidarités ; culture-vie des quartiers ; culture-tourisme ; culture-animation événementielle ; culture-communication...) suppose une gouvernance politique adaptée.

Elle suppose également une nouvelle posture qui laisse une place accrue aux acteurs et à leurs initiatives et qui favorise la venue de nouveaux partenaires.

Une nouvelle organisation de la Direction Culture doit aussi en émaner, avec une ingénierie renforcée, plus spécialisée et experte dans certains champs afin d'accompagner au mieux les porteurs de projets qualitatifs et innovants. Des modes de collaboration souples et efficaces seront recherchés, ainsi que des mises en partage et en commun plus nombreuses.

Cette démarche s'inscrit dans une stratégie globale de communication optimisée rendant plus visibles et lisibles les actions des contributeurs de la vie culturelle, amateurs comme professionnels.

La territorialisation de la politique culturelle est désormais incontournable. Elle suppose une concertation élargie aux quartiers, mais aussi au-delà même de la ville, soit à l'échelle intercommunale comme métropolitaine.

Deuxième orientation : Inciter au partage culturel et développer les pratiques des habitants

Si l'offre culturelle est relativement importante dans la ville, une attention permanente doit cependant être assurée quant à la diversité des formes et des pratiques culturelles et artistiques proposées et soutenues, ainsi qu'aux modes de médiation pour multiplier les occasions de rencontre, de confrontation et de production.

Il convient d'abord de faciliter l'accès aux œuvres et aux biens culturels. Les opérateurs publics et conventionnés doivent pouvoir conforter l'offre au sein des établissements qu'ils régissent, par une attention accrue à la diversité des programmations, aux conditions d'accueil, d'accès et de médiation. Ils doivent également poursuivre une partie de leurs missions en dehors de leurs murs, au sein d'espace non dédiés dans les quartiers comme dans l'espace public, afin d'aller à la rencontre d'autres habitants que les usagers de leurs lieux. Les connexions entre le centre-ville, qui agglomère une forte majorité d'institutions culturelles, et les quartiers, qui regroupent une majorité des habitants et qui comptent de nombreuses initiatives moins institutionnelles, sont essentielles.

Par ailleurs, les habitudes de pratiques et de fréquentation des lieux culturels trouvent souvent leur origine dès le plus jeune âge. C'est pourquoi la poursuite des dispositifs et projets en direction des enfants sera assurée. Un travail renforcé avec la jeunesse, dont les étudiants, sera mené afin de contribuer à développer cette vitalité locale et cette mobilisation des nouvelles générations. Cet objectif impose une prise en compte de leurs aspirations, de leurs usages créatifs et sociaux, sans quoi le décalage entre l'offre et leurs attentes les laissera souvent à la marge des propositions.

Plus généralement, l'évolution des pratiques et des usages modifient substantiellement le rapport des habitants aux services et à l'offre culturelle. Les acteurs culturels doivent pouvoir considérer ces nouveaux modes de faire, en s'adaptant tout en préservant la qualité et de la diversité des contenus qu'ils convoquent. Les projets collectifs et fédérateurs, provoquant les rencontres entre artistes et intellectuels professionnels, amateurs et habitants curieux d'expérimenter, ont vocation à être plus souvent activés et accompagnés si besoin dans leur réalisation. Certaines offres et services plus individualisés doivent également être proposés afin de répondre au cas par cas, toujours dans l'intérêt général, aux objectifs de formation et de parcours culturel et artistique tout au long de la vie.

Nous nous devons également de porter une attention renforcée aux personnes bénéficiant de moins d'opportunité, tant pour des raisons sociales, économiques, que de santé ou de handicap. Cet objectif de solidarité et d'équité, qui se décline déjà dans le contrat de ville 2015/2020, doit s'étendre à l'ensemble des territoires qui composent la ville. Cette mise en œuvre doit s'opérer tant dans l'accès aux lieux et aux œuvres, que dans la participation active et directe à des processus créatifs.

A côté ou au sein des institutions culturelles ou socio-culturelles préexistantes, il existe désormais une place pour le développement de projets hybrides, dans des espaces repensés, où création professionnelle et amateur se mêlent, où objectifs culturels, économiques et sociaux se combinent. Ces lieux tiers sont matérialisés dans des lieux donnés (espaces publics ou privés, tiers lieux, etc.) mais ont aussi vocation à se développer sur internet. En effet, les sites internet et réseaux sociaux sur le web représentent aujourd'hui des outils fondamentaux de coproduction, de transmission et de communication des biens culturels. Le développement de ces outils, dans une logique cohérente, contributive et partagée devra être facilité.

Troisième orientation : Partager les biens de la connaissance, les patrimoines et la culture scientifique, technique et industrielle

Saint-Nazaire a une histoire, une actualité et une projection, qui doivent l'inciter aujourd'hui à partager largement les biens communs relatifs à la connaissance, aux savoir-faire et aux techniques. Son ouverture au monde, par sa situation portuaire exceptionnelle, invite à l'ailleurs et à la rencontre des autres cultures. Les savoir-faire et les techniques qui sont convoqués sur le territoire sont aussi des richesses qui contribuent à sa vitalité économique et à son image. Il convient d'en assurer la meilleure transmission afin de faire de ces atouts potentiels, de vrais facteurs de développement, de formation et de différenciation.

La transmission des savoirs et des connaissances est assurée avec efficacité par différents opérateurs. À côté des services rendus aux usagers pour leur donner accès aux contenus et les accompagner dans leur démarche, il convient de poursuivre l'effort d'adaptation des services et de médiation, dans l'enceinte des établissements, hors-les murs, et par le biais d'internet. Dans ce sens, le travail déjà engagé autour des contenus et des outils numériques, dans le champ culturel, devra être poursuivi.

La conservation, la valorisation et la transmission des patrimoines matériels et immatériels est un enjeu majeur pour la Ville, afin de partager les biens communs constitutifs de ce qui fonde ce qu'elle est aujourd'hui et ce qu'elle sera demain. C'est pourquoi la Ville s'engage à élaborer une politique patrimoniale dans les prochaines années.

La culture scientifique, technique et industrielle est parfois convoquée par certains opérateurs, sans que la ville ne porte encore de projets structurés dans ce domaine. Les temps de concertation ont révélé une appétence réelle de la part des acteurs, fort du potentiel exceptionnel issu de l'écosystème entrepreneurial et scientifique local. Il convient désormais de mettre à l'étude les conditions de faisabilité de la construction d'un plan d'actions dans ce secteur, en articulation avec la stratégie de développement des services numériques aux usagers ainsi qu'avec les autres volets de la politique culturelle, dont les patrimoines et la création artistique.

Quatrième orientation : Accompagner la présence des créatifs dans la ville

Une politique culturelle s'affirme en partie à travers l'existence et l'activité générée au sein des lieux institutionnels, dédiés et dotés. Ces lieux ont souvent parmi leurs missions celle d'accueillir les artistes d'ici ou d'ailleurs, de les accompagner, avant de diffuser leurs œuvres produites.

Mais d'autres initiatives artistiques et créatives existent en marge de ces institutions, parfois faute de ne pas pouvoir s'inscrire dans les lignes directrices de ces dernières mais aussi parfois par choix assumé. Elles sont génératrices de nouvelles dynamiques locales, tant artistiques, qu'économiques et sociales.

Les artistes, et plus largement les créateurs, sont des éléments moteurs pour la fabrique de la ville, sa transformation par l'expérimentation et la construction de projections et d'imaginaires. Des espaces tiers, des laboratoires d'innovation artistique et sociale, doivent pouvoir émerger en centre-ville comme dans les quartiers avec l'accompagnement d'entrepreneurs privés, mais aussi des acteurs publics quand ils s'inscrivent dans l'intérêt général.

L'attractivité du territoire pour ces créatifs entrepreneurs est un enjeu important qu'il faut pouvoir considérer en valorisant ses ressources et ses potentialités. Cependant, dans un contexte économique de plus en plus contraint, une attention collective aux modèles de développement entrepreneurial doit être portée. Au-delà des modalités d'accompagnement économique et immobilier à définir, la Ville doit aussi soutenir des modèles plus collaboratifs, coopératifs et mutualisés. Elle doit donc pouvoir accompagner, en complémentarité avec les autres collectivités et acteurs missionnés, la qualification et la structuration des artistes implantés sur le territoire dans leur parcours professionnalisant et professionnel.

La structuration de deux filières « arts visuels et contemporains » et « arts sonores et musicaux » sera priorisée, sans que les autres initiatives porteuses dans les autres secteurs ne soient délaissées.

Cinquième orientation : développer et structurer les interventions culturelles et artistiques dans l'espace public

Les œuvres artistiques et de l'esprit contribuent à imaginer et façonner la ville, dans ces composantes mentales, sensibles mais également physiques (architecturales, urbaines et paysagères). Les interventions artistiques dans l'espace public construisent la ville dans son aspect formel et viennent interroger ses usages.

L'appropriation de la ville par ses habitants et son attractivité dépendent en partie de sa capacité à révéler ses espaces, son patrimoine, à animer ses lieux et ses paysages, ainsi qu'à y provoquer des expériences originales.

La présence accrue des arts plastiques et visuels dans l'espace public contribue à cette représentation et qualification de la ville, qu'elle prenne des formes éphémères ou permanentes. Les interventions d'artistes, ainsi que la valorisation des œuvres, dans différents endroits de la ville, ont vocation à se développer, tout en s'inscrivant dans un aménagement cohérent, afin de créer de véritables parcours de révélation et de sensibilisation.

Au-delà d'un objectif de création d'ambiances et de valorisation de la ville, il est ici question d'une réelle intégration de la démarche dans la programmation urbaine, architecturale et mobilière de la ville. Il convient alors de provoquer plus souvent des collaborations entre les créatifs, souvent constitués en collectifs, et les opérateurs de ces aménagements, tout en associant les habitants, usagers de ces espaces.

L'espace public est aussi le lieu des manifestations artistiques et culturelles, qu'elles prennent la forme de propositions spontanées ou de festivals emblématiques et médiatisés. Dans un objectif de développement local, d'animation, de vivre ensemble et de mise en tourisme, la Ville doit préciser cette programmation, en cohérence avec les organisateurs associatifs, dans ce domaine et favoriser les interventions dans l'espace public. Il convient aujourd'hui de qualifier et accompagner l'évolution de certains rendez-vous structurants. Il faut aussi faciliter et mettre en lumière les opérations plus modestes, qui ponctuent l'année et participent à la vitalité citoyenne et locale. Il est enfin nécessaire de combiner plus fréquemment les propositions artistiques et culturelles avec des temps conviviaux et festifs.

Tels sont, mes Chers Collègues, les principes de mise en œuvre et les engagements que je vous propose d'adopter.

ANNEXE

Schéma opérationnel et organisationnel sur la période 2017-2022.

1) Travailler ensemble et autrement

2017/2020

- Organiser une instance collégiale de concertation et d'information sur la culture, convoquée tous les ans
- Renforcer la Direction de la culture, en prenant mieux en compte les fonctions d'ingénierie de projets et de développement partenarial
- Redéfinir les dispositifs conventionnels autour d'objectifs partagés, avec le tissu associatif
- Proposer des appels à projets artistiques sur la base des opportunités repérées par la Ville

2) Inciter au partage culturel et développer les pratiques des habitants

2017/2020

- Déployer des Parcours d'Education Artistique et Culturelle (PEAC) aux vingt groupes scolaires publics
- Etudier les conditions de déploiement des PEAC sur les temps péri et extrascolaires
- Mettre à l'étude et poursuivre les expérimentations de services sur les créneaux hebdomadaires et horaires adaptés aux temps libres (pause méridienne, soirs, week-end, vacances scolaires, etc.)
- Elaborer un diagnostic des pratiques en amateur et des modalités d'accompagnement municipal des pratiques en amateur
- Réaliser une cartographie des présences artistiques afin de mieux accompagner les pratiques créatives des habitants

2020/2022

- Extension du Conservatoire dans la perspective d'un rapprochement des départements musique et danse, avec création d'un auditorium et de salles de pratiques collectives
- Etudier les conditions d'optimisation des fonctions accueil et de convivialité des établissements culturels

3) Partager les savoirs, les patrimoines, et la culture scientifique, technique et industrielle

2017/2020

- Développer la culture et les outils numériques au sein des établissements culturels (ex. service numérique à la bibliothèque Anne Franck, Espace Culture Multimédia de l'Ecole d'Arts)
- Animer la concertation et définir un plan d'actions autour de la culture scientifique, technique et industrielle
- Définir et mettre en œuvre une politique patrimoniale :
 - Protéger les patrimoines en articulation avec les dispositifs réglementaires du territoire
 - Développer la médiation et la valorisation des patrimoines (ex. agenda patrimoine, conférences, site internet d'accès aux ressources archivistiques, etc.)
 - Candidater à la labellisation Ville d'Art et d'Histoire
 - Finaliser l'Inventaire général du patrimoine et réalisation d'inventaires complémentaires

2020/2022

- Programmer un centre d'interprétation d'Architecture et du Patrimoine, en cas d'obtention du label Ville d'Art et d'Histoire
- Création de réserves muséales et patrimoniales

4) Accompagner la présence des créatifs dans la ville

2017/2020

- Réaliser un inventaire des mises à disposition immobilières pour répondre aux nouvelles initiatives d'intérêt local et général
- Lancer un appel à projet pour la future destination des Bains Douches du centre-ville
- Mettre en œuvre des dispositifs d'accompagnement économique en direction des artistes et des créatifs (ex. bourses, subventions fléchées)
- Ouvrir une classe préparatoire nationale et internationale, intégrée à l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts de Nantes
- Rechercher la labellisation du Grand Café en Centre d'Art Contemporain d'Intérêt National
- Mettre en œuvre une programmation annuelle d'expositions d'arts visuels à la Galerie des Franciscains

5) Développer et structurer les interventions dans l'espace public

2017/2020

- Définir une stratégie d'implantation des œuvres dans l'espace public (ex. réinstallation de l'œuvre de Peter Logan, nouvelles commandes d'œuvres dont la troisième œuvre Estuaire, développement du 1 % artistique, nouvelles interventions sur les façades)
- Faire du blockhaus ex Steff, en attendant sa destruction dans le cadre du futur bassin de plaisance, le support éphémère d'un événement dédié à l'expression artistique et graphique
- Confier à la SPL SNAT la valorisation d'un parcours d'œuvres d'art contemporain dans la ville
- Contribuer à l'évolution de l'événement Grande Marée, en développant la participation des enfants et des familles

**L' Adjoint au Maire,
Jean-Jacques LUMEAU**

SÉANCE DU CONSEIL - ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ